

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de septembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 19 septembre 2022	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 13 Absents : 5 Votants : 22 dont 4 pouvoirs
--------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PRESENTS : M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. COCHARD Philippe (suppléant) ; M. DABIN Michel ; M. DABIN Pierre (suppléant) ; Mme DAIN Marie-Antoinette ; M. DORET Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JOZEAU Jacky ; M. METREAU Jacques ; M. NOIRAUD Bernard ; M. POUPIN Pascal ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ;

ABSENTS EXCUSES :

M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à Mme DAIN Marie-Antoinette ;
M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. THOMAS Patrice ;
M. PILLOT Jean a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
M. JEUDI Daniel est remplacé par M. DABIN Pierre ;
M. LIGNE Alain est remplacé par M. COCHARD ;
M. NERBUSSON Joël a donné pouvoir à M. JOZEAU Jacky ;
M. CESBRON Patrice ; M. CHEVALLIER Jérémy ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. FUZEAU Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. WANLIN Jean-Michel ;

ABSENTS : M. AIGUILLON Mickaël ; M. BARANGER Olivier ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DANGER Jean-Louis ; M. WOJTCZAK Richard

Secrétaire de séance : M. POUPIN Pascal

FINANCES - BUDGET PRIX DE L'EAU 2023

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en vue d'autofinancer pour partie les travaux de sécurisation du SEVT par la création d'une canalisation d'interconnexion entre le château d'eau de Pontify et l'usine des Coulées de Taizé, le tarif de l'eau a été augmenté successivement de 0.07 euros en 2020, de 0.07 euros en 2021 sans modification de la part fixe (abonnement) et de 0.03 euros en 2022.

Par ces augmentations, il s'agissait également d'uniformiser le prix de l'eau sur la totalité du territoire du SEVT puisque jusqu'en 2020, la ville de Thouars avait un tarif supérieur au reste du syndicat en raison de travaux importants de reprise des branchements en plomb.

Ces augmentations étaient également destinées à faire face aux dépenses croissantes d'investissement et notamment de renouvellement de réseau mais aussi aux dépenses de fonctionnement (entretien, charges de personnel, etc...). Ainsi, ces hausses régulières mais modérées du prix de l'eau réalisées depuis plusieurs années ne sont que le reflet des besoins réels du service afin de permettre des investissements suffisants tout en assurant une réserve nous permettant un autofinancement conséquent de nos projets futurs.

Aujourd'hui, les travaux d'interconnexion destinés à sécuriser les 2 UDI du SEVT vont démarrer avec un investissement à supporter sur 2022 et 2023 de 8 350 000 €HT. Ce projet avait été estimé au départ à 5 500 000 € HT.

D'autre part le SEVT doit tenir compte des travaux de renouvellement des canalisations à risque CVM dont les investigations que nous menons depuis plusieurs années commencent à révéler l'ampleur du chantier qu'il nous faudra mener en parallèle du renouvellement de nos réseaux fuyards mis en évidence par les diagnostics patrimoniaux. Il est rappelé que ceux-ci ont révélé de nombreux désordres et fragilités sur le réseau existant ; or une gestion saine du service nous impose de limiter au maximum les pertes d'eau tout en affinant au plus juste les comptages.

C'est pourquoi, des programmes ambitieux de renouvellement de canalisations sont en cours depuis plusieurs années sur notre syndicat auxquels s'ajoute le remplacement des tronçons PVC présentant un risque CVM.

A ces impératifs s'ajoutent également des besoins en investissements tant sur la rénovation de nos châteaux d'eau (Availles Thouarsais, Etambé, Douron, Laire, 3 Piliers) que sur la protection de la ressource (aménagement des gouffres, aménagements fonciers).

M. le Président présente à l'assemblée une prospection actualisée des investissements auxquels le SEVT va devoir faire face dans les prochaines années :

Certains investissements ont été revus à la baisse et d'autres seront reportés.

en k€	2022		2023		2024		2025		2026	
			Prévu	Proposé	Prévu	Proposé	Prévu	Proposé		
Renouvellement canalisations	1 967		2 080	-80	1 997		2 014			
Renouvellement parc compteurs	72		85		130		104			
Acquisition foncière	100		100		100		100			100
Entretien usine de traitement	50		50		50		50			50
Réhabilitation des réservoirs	0		450	-225	240		201	+225		282
Véhicules	50		50	-25	50		50			50
Construction unité de traitement Seneuil / cana eau brute Seneuil / Cébron	0		0		500		5 000	-500		
Renouvellement des automates de l'usine de traitement	0		380	-380	0		0	+380		0
Aménagement des gouffres UDI Seneuil	0		40		45		10			105
Canalisation de sécurisation UDI thoursais / Seneuil	2 500		5 800		0		0			0
Révision DUP captages Pas de Jeu et Lutineaux	30		0							
Aménagement foncier BAC Pas de Jeu / Lutineaux	0		19		88		122			94
Etude technico – économique unité traitement Seneuil	20									
Matériel de bureau et informatique	10		10		10		10			10
Matériel industriel	20		20		20		20			20
Aménagement du site des 3 Piliers	0		60	-60	0		0	+60		0
Estimatif 2022	4 819		9 144	-770	3 230		7 681	+ 665		
Subventions envisageables	599		3 728	8 374	1 142		2 153	3 895		
RESTE A FINANCER (en K€)	4 220		5 416	4 646	2 088		5 528	2 753		

Enfin, la conjoncture économique que nous subissons aujourd'hui nous confronte à des augmentations exponentielles des coûts des matériaux en raison de la flambée des cours des matières premières.

Sur l'année 2022, les coûts des fournitures de canalisations, de pièces en fonte, des pièces en laiton de robinetterie ainsi que les réactifs (chaux et éthanol) ou des granulats laissent apparaître une augmentation moyenne de 3 à 5%.

Il est rappelé que le SEVT a validé par avenant un coefficient d'augmentation de 13% sur les fournitures de pièces par l'entreprise SOVAL et de 13% par LNTP pour la période du 20 mai au 20 août 2022. Ces mêmes entreprises ont réitéré cette demande de revalorisation pour les 3 prochains mois.

A ces hausses de tarif s'est greffé une hausse de 77,8% sur le tarif 2023 de l'électricité dont le prix de l'eau est extrêmement dépendant.

En parallèle à cela, nous faisons face depuis quelques années à des impayés qui explosent alors même que les ventes d'eau stagnent ou baissent selon les secteurs au fil des ans.

Compte tenu des augmentations générales et notamment de l'énergie avec une hausse estimée de 190 528 € pour l'année 2022 et de 656 000 € pour 2023 ; l'impact serait de +0,47 € sur le m³ d'eau.

Pour mémoire, les tarifs pratiqués dans le département des Deux Sèvres sont les suivants :

2022	Abonnement domestique HT	Prix HT au m3 usage domestique	Prix au m3 sur une facture 120 m3 HT	Abonnement industriel HT	Prix HT au m3 usage industriel
SVL	70	1,17	1,75	2 188	0,96
SEV	39,95	0,9901 de 0 à 20m3 1,8574 au-delà de 20m3	2,04		
SEVT	40	1,62	1,95	2 350	1,10
SERTAD	61,80	1,53	2,04		
SECO	76,10	1,46	2,09	584,46	0,98
SMEG	45,00	1,68	2,05	1 500,00	0,96
St Maixent	56,00	1,68	2,14	616,00	1,68
4B	85,50	1,65	2,36		

Proposition SEVT 2023	40,00	1,80	2,13	2 350,00	1,22
------------------------------	--------------	-------------	-------------	-----------------	-------------

Il n'est pas proposé d'augmenter l'abonnement domestique en raison de son caractère « injuste » pour des personnes seules qui voient le prix au mètre cube à un tarif très élevé pour de faibles consommations.

De même une augmentation de l'abonnement industriel n'est pas envisagée compte tenu du peu d'impact que celle-ci représenterait en volume financier.

Propositions 2023 :

En € HT	SEVT	
	2022	2023
ABONNEMENT ANNUEL		
Compteur Ø 15 à 20	40.00	40.00
Compteur Ø 30 à 65	70.00	70.00
Compteur Ø > à 80	106.00	106.00
Abonnement industriel (compteur > Ø 80 et consommation > 50 000 m³)	2350.00	2350.00
PRIX DU M3 USAGE INDUSTRIEL (redevance prélèvement à la ressource incluse *)	1.10	1.22
PRIX DU m³ USAGE DOMESTIQUE (redevance prélèvement à la ressource incluse *)	1.62	1.80

(*) : la redevance prélèvement à la ressource est de 0.06€/m³

Evolution 2022 / 2023 pour une consommation domestique de 120 m³ :

Postes	2022	2023	Ecart
- Abonnement	40.00	40.00	+0.00
- Consommation de 120 m ³	194.40	216.00	+21.60
- Total HT	234.40	256.00	+21.60
- TVA 5.5%	12.89	14.08	+1.19
- Total TTC	247.29	270.08	+22.79 euros

- Vu l'exposé du Président ;
- Considérant la nécessité pour le SEVT de répondre à ses obligations réglementaires, de pérenniser un bon niveau d'investissement, et de sécuriser l'alimentation en eau potable des populations ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité (21 pour, 1 abstention) des membres présents et représentés :

- ✓ ADOPTE les tarifs de l'eau tels que présentés ci-dessus pour l'année 2023 ;
- ✓ PRECISE que la facture 2023 continuera à faire ressortir la redevance prélèvement sur la ressource versée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- ✓ PRECISE que ces tarifs seront applicables dès le prochain rôle de facturation émis après la relève de solde 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.



C.S. du 30.09.2022

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20220930-CS-22-051-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022